



Une installation solaire chez soi ? Plus simple qu'il n'y paraît !

Annexe au communiqué de presse du 24 novembre 2022

En 2023, 600 millions de francs vont être mis à disposition pour soutenir les installations photovoltaïques, ce qui permettra également de renforcer la production d'électricité renouvelable. Ces dernières années, un intérêt grandissant pour l'énergie solaire a pu être observé. Les services cantonaux de l'énergie et les communes peuvent fournir de précieuses informations et un soutien pour celles et ceux qui souhaitent réaliser une installation photovoltaïque chez eux.

La liste d'attente pour l'obtention de la rétribution unique a pu être supprimée. Elle n'est désormais plus un frein au photovoltaïque. Par ailleurs, une amélioration et une simplification des procédures pour les démarches de mise en œuvre est un objectif prioritaire de l'Office fédéral de l'énergie pour que la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables soit facilitée et que les obstacles en soient réduits au minimum. Il est indispensable que toutes celles et ceux qui s'engagent et qui souhaitent investir dans le solaire se sentent soutenus et puissent être accompagnés dans leurs projets dès le début.

Que faire et par où commencer ?

La page www.suisseenergie.ch/solaire donne de nombreuses informations spécifiques à l'énergie solaire et les réponses à de trop nombreux préjugés. Quant à elle, la rubrique principale « [Votre propre installation solaire en sept étapes](#) », guide pas à pas toute personne désireuse de se lancer dans les démarches :



- ✓ Déterminez le potentiel solaire de votre toit et de vos façades.
- ✓ Estimez votre part de consommation propre et accroissez la rentabilité de votre installation solaire.
- ✓ Evaluatez la rentabilité de votre future installation solaire avec le calculateur solaire.
- ✓ Demandez trois devis et sélectionnez l'offre la plus appropriée avec l'aide des experts SuisseEnergie.
- ✓ Informez les autorités: les installations solaires doivent être annoncées avant le début des travaux.
- ✓ Demandez des subventions. www.francsenergie.ch permet de savoir quelles subventions sont disponibles dans une localité donnée.
- ✓ Mettez l'installation en service et gardez son fonctionnement à long terme.



Au long de ces 7 étapes, les cantons, villes, communes, entreprises de fourniture d'énergie et autres acteurs du marché ont un grand rôle à jouer. En effet, ils peuvent contribuer à améliorer et alléger les procédures, en les rendant plus simples, moins bureaucratiques et moins exigeantes en temps et en argent.

Par exemple en ce qui concerne les procédures d'annonce et d'autorisation pour les installations solaires, où les démarches peuvent encore être simplifiées et améliorée. A ce sujet, SuisseEnergie a mis à jour son [« Guide relatif à la procédure d'annonce et d'autorisation pour les installations solaires »](#) et a publié une fiche d'information [« L'énergie solaire dans la loi sur l'aménagement du territoire \(LAT\) »](#) résumant les principaux points à connaître.

En termes d'information et d'accompagnement, il a été démontré que les communes ont la confiance de leurs citoyen(ne)s. Elles ont ainsi de bonnes cartes en main pour les informer de manière neutre et pour les accompagner dans les démarches, afin qu'ils se sentent entourés et rassurés.

Pour les communes qui souhaitent encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal, SuisseEnergie a mis en place un programme de soutien « Énergie solaire dans les communes », qui sera reconduit d'année en année. Il est décrit en détails sur [www.local-energy.swiss](#) (voir Programmes > Programme de soutien).

L'objectif principal est que les communes s'engagent à (s')investir dans la mise en œuvre d'installations photovoltaïques (installations PV) sur le territoire communal, par exemple :

- ✓ en faisant preuve d'exemplarité par la pose de solaire sur les bâtiments communaux.
- ✓ en soutenant leurs citoyen(ne)s propriétaires fonciers dans leurs démarches à titre privé.
- ✓ en proposant une solution d'investissement participatif pour du solaire aux citoyen(ne)s qui n'ont pas la possibilité d'investir directement chez eux (p.ex. locataires, propriétaires d'un bâtiment inadapté ou personnes aux moyens limités), cf. aussi [www.suisseenergie.ch/locataires-solaire](#)
- ✓ en communiquant à plus large échelle sur les actions menées.

Et pour suivre l'évolution des démarches, deux nouveaux outils sont maintenant à disposition, à savoir la carte des installations de production d'électricité en Suisse sur [www.bfe.admin.ch/productionelec-trique](#) et le [ReporterEnergie](#).

Pour toutes questions

Infoline SuisseEnergie - téléphone 0848 444 444 ou sur [http://www.suisseenergie.ch/Infoline](#)

